

**N° D'ORDRE : 2018-163**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 27*

*Date de convocation : 11 décembre 2018*

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**23 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT AVEC LE SIVAAD – LOT EPICERIE BIO OU EQUIVALENT**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché négocié par le SIVAAD pour l'achat de produits alimentaires, il conviendra d'attribuer le lot relatif à l'achat de produits d'épicerie bio ou équivalent à la Société BIOCOOP RESTAURATION – Espace Activité Sainte Anne – ZE Avenue Marcel Dassault – 84700 SORGUES.

- Montant minimum annuel d'engagement H.T : 350.00 €
- Pas de maximum de commande

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**